



Le 24 octobre 2017

Etudes de médecine – décision de justice : *la FEF demande à ce que le gouvernement inscrive les reçus-collés*

La FEF prend acte et analyse la décision prise par le Conseil d'Etat, ce mardi, de « *suspendre les décisions de ne pas classer en ordre utile les sept étudiants en médecine ayant présenté le concours en fin de 1^{ère} bachelier, en juin dernier* ». Ces étudiants peuvent donc s'inscrire en 2^{ème} année ; mais à titre provisoire seulement.

Comme la Fédération l'affirme depuis longtemps, le fait que le gouvernement fédéral n'ait pas fixé de quotas pour 2022 a créé une véritable insécurité juridique. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat constate que l'Etat fédéral est en défaut ; **preuve de ce que la FEF dénonce depuis de longs mois : la ministre Maggie De Block n'a pas rempli ses obligations en la matière.**

Si, fort heureusement, ces sept étudiants peuvent désormais provisoirement s'inscrire et poursuivre leurs études de médecine, ce nouvel épisode démontre réellement à quel point **les mécanismes de filtres** mis en place au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles – sur injonction du fédéral – **mettent les étudiants, et plus largement notre système de soins de santé, à mal.**

La FEF rappelle depuis longtemps, et réitère avec force, **la nécessité de politiques de soins de santé**, au fédéral et en matière d'enseignement des sciences médicales et dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, **à hauteur des enjeux**. Tant les étudiants en cours de cursus que les patients de demain sont, aujourd'hui, les **victimes de politiques irresponsables.**

La FEF demande à ce que **le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne rapidement des dispositions afin de clarifier la situation des reçus-collés** et amènera le point, vendredi, en réunion au sein de l'ARES. **Notre volonté reste que les étudiants reçus-collés puissent s'inscrire en 2^{ème}.**

Président de la FEF Maxime Mori | T 0473 93 45 85 | maxime.mori@fef.be

Attachée de presse de la FEF Valentine Antoine | T 0492 27 87 59 | valentine.antoine@fef.be